

REGLEMENT DE JEU GRATUIT

Réservé aux participants de l'enquête « Ensemble, redynamisons le commerce dans vos centres-villes »

Ce présent règlement notifie aux participants les règles qui régissent la participation au jeu gratuit organisé dans le cadre de l'enquête « Ensemble, redynamisons le commerce dans vos centres-villes ».

ARTICLE 1 : ORGANISATION ET DATE DU JEU GRATUIT

1.1. Collectivité organisatrice

La Communauté de Communes Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche, ci-après dénommée CC DRAGA, dont le siège est situé Place Georges Courtial, La Marjolaine, 07700 Bourg-Saint-Andéol, représentée par son président Jean Paul CROIZIER, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat ou de commande, réalisée dans le cadre d'une enquête sur les besoins commerciaux manquants sur le territoire.

Le présent règlement définit les règles applicables au jeu gratuit, comportant entre autre les conditions de participation ou d'attribution des lots.

1.2. Dates

Le jeu gratuit débutera le 13/05/2019 et prendra fin le 28/06/2019.

Aucune participation en dehors de ces dates ne sera prise en compte.

La CC DRAGA se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée si les circonstances l'exigent.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION AU JEU GRATUIT

2.1 Conditions de participation

Le fait de participer au jeu gratuit implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement, accessible sur le site internet de la CC DRAGA : <https://www.ccdraga.fr/>

Ce jeu gratuit est ouvert à toutes personnes physiques de plus de 18 ans, fréquentant les commerces de centre-ville, et habitant ou non dans l'une des communes de la CC DRAGA.

La participation à ce jeu gratuit est limitée à une participation par personne (même nom, même adresse mail).



REGLEMENT DE JEU GRATUIT

Réservé aux participants de l'enquête « Ensemble, redynamisons le commerce dans vos centres-villes »

Pour participer au jeu, deux procédés sont possibles :

1. Sur formulaire papier :
 - Récupérer un questionnaire (accueil de la CC DRAGA, accueils des mairies de l'intercommunalité, certains commerces de centre-ville du périmètre de la CC DRAGA),
 - Remplir le questionnaire,
 - Indiquer sur ce même questionnaire ses coordonnées,
 - Insérer le questionnaire rempli dans l'urne destinée à cet effet et située à proximité ou le remettre à votre commerçant.
2. Sur formulaire numérique, en ligne :
 - Se rendre sur l'interface web dédiée au questionnaire, présent sur le site internet de la CC DRAGA : <https://www.ccdraga.fr/developpement-territorial/les-entreprises/projet-de-boutique-lessai>,
 - Remplir le questionnaire,
 - Indiquer sur ce même questionnaire ses coordonnées,
 - Valider ses réponses via l'icône dédiée à cet effet.

La participation au jeu est effective si et seulement si le participant remplit toutes les questions de la 1^{ère} à la 12^{ème} et renseigne le formulaire de contact (questions 13, 14 et 15).

Aucune autre participation (par courrier, téléphone, mail etc.) ne pourra être prise en compte. Tout formulaire incomplet, illisible, ou présentant une anomalie notamment concernant une adresse mail non valide, ne pourra pas être pris en compte.

2.2 Description des lots

Premier lot : Un bon cadeau pour deux menus, valable dans le restaurant de l'hôtel-restaurant « le Relais du Vivarais » à Viviers 07220 (31 Faubourg les Sautelles – RD 86) sera mis en jeu. La valeur numéraire de ce lot est de 72€.

Deuxième lot : Un bon cadeau de deux menus valable, dans le restaurant de l'hôtel-restaurant « le Clos des Oliviers » à Bourg-Saint-Andéol 07700 (Avenue Félix CHALAMEL), sera mis en jeu. La valeur numéraire de ce lot est de 54€.

Les gagnants désignés par tirage au sort auront 1 an à compter de la date de remise des lots pour faire usage de leur bon cadeau.



REGLEMENT DE JEU GRATUIT

Réservé aux participants de l'enquête « Ensemble, redynamisons le commerce dans vos centres-villes »

Les lots gagnés au cours de ce jeu ne pourront être ni échangés contre tout autres biens ou services, ni remboursés du montant de leur valeur commerciale. La CC DRAGA se réserve le droit de modifier les lots si les circonstances l'exigent.

Dans l'hypothèse où les gagnants ne souhaiteraient pas récupérer leur gain, ils n'auraient droit à aucune compensation. Il en est de même s'ils ne pouvaient pas prendre possession de leur gain.

ARTICLE 3 : DESIGNATION DES GAGNANTS

3.1 Modalités du tirage au sort

La désignation des gagnants s'effectuera par tirage au sort. Deux tirages seront effectués pour attribuer les deux lots. Ces tirages au sort seront effectués manuellement par l'organisateur du jeu gratuit (CC DRAGA), sans l'intermédiaire d'un huissier, la semaine suivant la date d'arrêt de la participation au jeu, fixée le 28/06/2019.

Le premier gagnant tiré au sort se verra attribuer le lot n°1, d'une valeur numéraire plus importante (72 euros).

Le deuxième gagnant tiré au sort se verra attribuer le lot n°2, d'une valeur numéraire inférieure (54 euros).

La date du tirage au sort sera notée sur le site internet de la CC DRAGA : <https://www.ccdraga.fr/>

La CC DRAGA est garante de l'impartialité concernant le déroulement du jeu et de la préservation de l'égalité des chances entre participants.

3.2 Annonce des résultats

Chaque gagnant sera informé par courriel, à l'adresse mail indiquée sur le questionnaire rempli, ainsi que par téléphone, au numéro indiqué sur ce même questionnaire. Ils seront invités à adresser un mail-réponse et/ou à contacter la CC DRAGA par téléphone afin d'établir un RDV pour la remise du lot en main propre. Les gagnants disposent alors d'un délai de 30 jours ouvrés à partir du lendemain de la prise de contact par l'organisateur du jeu pour recontacter ce dernier. Passé ce délai, aucune relance ne sera formulée et le lot sera déclaré non-attribué, retiré du jeu, et redeviendra propriété de la CC DRAGA.

Dans l'hypothèse où les gagnants seraient injoignables, ni par mail ni par téléphone, au bout de la 3^{ème} relance, les lots seront déclarés non-attribués, retirés du jeu, et redeviendront propriété de la CC DRAGA.



REGLEMENT DE JEU GRATUIT

Réservé aux participants de l'enquête « Ensemble, redynamisons le commerce dans vos centres-villes »

La CC DRAGA ne peut être tenue pour responsable de la non-réception de son mail et des appels aux participants, et ne peut également être tenue responsable de la non-réception du mail-réponse et/ou appel des gagnants.

Les gagnants du jeu autorisent l'organisateur à communiquer sur leur nom et prénom et ce quel que soit le support (réseaux sociaux, site internet, newsletter, ...) sans restriction ni réserve et sans que cela leur confère le droit à une rémunération ou un avantage en supplément des lots prévus et détaillés dans le présent règlement.

3.3 Retrait des lots

Les lots ne peuvent être remis qu'en main propre, par l'organisateur du jeu, lors d'un rendez-vous fixé conjointement entre la CC DRAGA et les gagnants.

ARTICLE 4 : VALIDITE DE LA PARTICIPATION

Chaque participant déclare être l'auteur du questionnaire rempli, comportant son adresse mail et son numéro de téléphone.

Les informations fournies par les participants doivent être valides afin de pouvoir être recontactés dans le cas où ils seraient tirés au sort.

Il est interdit pour une même personne de participer au jeu gratuit en remplissant plusieurs bulletins avec des coordonnées de contact différents. Il est également proscrit pour une même personne de combiner les deux procédés de participation, détaillés dans l'article 2.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE

L'organisateur décline toute responsabilité si, en cas de force majeure, d'évènement indépendant de sa volonté ou de nécessité justifiée, il serait amené à annuler le présent jeu gratuit, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions. Rien ne peut alors être exigé en compensation.

La CC DRAGA ne peut être tenue pour responsable des dysfonctionnements liés à Internet quels qu'en soient la nature (problèmes de connexion, virus, mauvaise réception des données de participation au jeu...), dans le cas d'une participation en ligne.

La CC DRAGA ne peut être tenue responsable de l'égarement du questionnaire de participation ou du non approvisionnement de formulaires de participation vierges dans le cas d'une participation via questionnaire papier.



REGLEMENT DE JEU GRATUIT

Réservé aux participants de l'enquête « Ensemble, redynamisons le commerce dans vos centres-villes »

ARTICLE 6 : INTERPRETATION, ACCEPTATION ET DEPOT DU REGLEMENT

Pendant et après les dates de validité du jeu, établies à l'article 1.2, aucune demande orale ou téléphonique ne sera traitée au sujet de l'interprétation du jeu et/ou de son règlement.

Le fait de participer à ce jeu gratuit implique l'acceptation du présent règlement par le participant, sans qu'aucune contestation de ce dernier ne soit possible.

Ce règlement a été déposé auprès de la SCP Peyrouse & Labrot, cabinet d'huissiers de justice à Viviers 07220 (12 Faubourg LATRAU). Il est également disponible en ligne sur le site internet de la CC DRAGA, rubrique Services aux Entreprises (Projet de Boutique à l'essai) à l'adresse <https://www.ccdraga.fr/developpement-territorial/les-entreprises/projet-de-boutique-lessai>

ARTICLE 7 : DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies par l'enquête jointe au jeu gratuit sont décorréliées des informations personnelles des participants (questions 14 et 15). Toutes les questions du formulaire sont nécessaires à la prise en compte de la participation au jeu gratuit, à moins qu'elles ne soient indiquées comme étant optionnelles.

La CC DRAGA s'engage à garantir la confidentialité et le respect des données personnelles des participants. Ces données ne seront pas utilisées à des fins commerciales, et seront détruites à l'issue du jeu et de la prise de contact avec les gagnants.

Les informations concernant les participants et recueillies à partir du questionnaire font l'objet d'un traitement informatique et libérées. Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978 de la CNIL, les participants disposent notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition à la transmission à des tiers, des informations les concernant (article 32).

Le Président de la CC DRAGA,

Jean Paul CROIZIER.

